

**OUVERTURE DU CONGRES DES FORETS COMMUNALES D'AFRIQUE CENTRALE**  
**ELEMENTS DU DISCOURS DE JC MONIN , PRESIDENT DE COFOR-INTERNATIONAL**

**Mardi 3 Mai 2011 à 9 h**

- Evènement historique :

- 1<sup>ère</sup> rencontre sur la gestion décentralisée des ressources naturelles en Afrique Centrale
- Ce congrès rassemble tous les acteurs de la gouvernance communale des ressources naturelles : les élus locaux, les administrations de tutelle ou référentes, les organismes intergouvernementaux, les bailleurs de fonds, les chercheurs, les universitaires et les ONG
- Ce congrès présente des exemples concrets de gestion décentralisée des forêts. Ces initiatives sont portées par des élus, membres d'associations nationales de communes forestières qui sont elles-mêmes membres de l'association COFOR- International (Cameroun, Bénin, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, France). D'autres initiatives se font jour dans l'espace COMIFAC (notamment au Rwanda, au Burundi, en RDC et en RCA) et je me réjouis que des élus de ces pays soient ici pour nous les présenter.
- COFOR-International se fixe pour mission de promouvoir la gouvernance des forêts par les collectivités locales. Les associations des communes forestières du Cameroun et de France sont membres fondateurs de COFOR-International qui a pris l'initiative de réunir ce congrès grâce à l'appui du Ministère des forêts du Cameroun, sous l'égide de la COMIFAC.
- Je laisserai le soin à mon collègue J Mongui de présenter l'ACFCAM et le programme de création et de gestion durable de forêts communales que conduit son association. Je soulignerai simplement les succès enregistrés par ce programme en 3 ans d'activité puisque aujourd'hui, 41 forêts communales sont classées ou en cours de classement, alors qu'il n'y en avait que 4 en 2006, malgré un contexte législatif et réglementaire favorable.

L'initiative collective des élus locaux de créer et de gérer durablement des forêts communales s'inscrit dans le processus légal et irréversible de la décentralisation . Notre engagement de maires est légitimé la fois par le suffrage des citoyens et par la décision de l'Etat de transférer aux Collectivités locales la propriété et la gestion de forêts du domaine national.

Notre initiative est aussi fondée sur une conviction : les forêts ne seront préservées de la dégradation et les investissements forestiers ne seront productifs qu'à une condition : les populations riveraines

de ces forêts, représentées par leurs élus, doivent participer aux décisions, doivent être associées à la gestion de ces forêts et doivent être les premières bénéficiaires des revenus forestiers.

Enfin, l'action des élus locaux s'inscrit dans une approche territoriale et patrimoniale du développement et non pas dans une approche sectorielle par projets successifs.

Les Collectivités locales sont en charge de la planification et du développement de leur territoire à long terme et doivent gérer durablement leur patrimoine forestier à la fois comme un bien public mondial et comme un outil du développement local.

Ces questions seront largement débattues au cours du Congrès . COFOR-International y apportera sa contribution ainsi que ses associations -membres : ACFCAM du Cameroun, COFORMO du Bénin, COFOR-CI de Côte d'Ivoire, COFOR-Ganzourgou du Burkina-Faso, FNCOFOR de France.

En ma qualité de Président de COFOR-International et au nom de tous mes collègues maires, je souhaite donc plein succès à notre Congrès . Ce succès pourrait se concrétiser par l'élaboration d'une stratégie régionale de développement des forêts communales et par des programmes pilotes portés par les collectivités locales.

Je vous remercie.